Manquements constatés par L214 à l'abattoir Rhône Ouest

SUR LES SÉVICES GRAVES

- Coups d'aiguillon électrique sur des endroits interdits.
- Coups d'aiguillon électrique sur les ovins.
- Saignée sur des animaux conscients.
- Découpe d'animaux vivants, alors qu'ils devraient à ce stade être morts, et non uniquement inconscients.

SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS

- Coups donnés aux animaux.
- Défaillance des installations et du matériel :
 - piège pour immobiliser les bovins ;
 - couloir d'amenée des porcins et des ovins ;
 - bouverie (lieu où sont parqués les bovins en attente d'être tués) ;
 - tables d'affalage de la chaîne des bovins et de la chaîne des ovins et des porcins ;
 - dysfonctionnement du pistolet à tige perforante (permettant d'étourdir les bovins et les ovins).
- Défaut d'immobilisation des bovins.
- Vue directe des ovins et porcins sur les animaux étourdis et saignés.
- Étourdissement inefficace : signes de rétablissement de conscience lors de la suspension, de la saignée.
- Défaut de vérification de l'état d'inconscience.
- Absence d'étourdissement de secours ou de mise en œuvre de l'abattage d'urgence.
- Manipulations violentes : des ovins sont manipulés par la toison, tirés par la queue, les oreilles, les pattes, des coups de pied sont portés sur des animaux.

SUR LA TROMPERIE AU CONSOMMATEUR

Par sa production de steaks hachés Bio du Beaujolais, l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey entre ainsi dans le champ du règlement relatif à la production biologique lequel prévoit notamment des normes élevées en matière de bien-être animal.

SUR LA MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI

- L'inadaptation du poste d'étourdissement des bovins induit la nécessité pour l'opérateur de se pencher à l'intérieur du piège pour atteindre l'animal y compris parfois en étant totalement en équilibre.
- Les élingues ne sont pas adaptées : certains cochons sont trop lourds pour les élingues et les opérateurs doivent les pousser à plusieurs reprises vers la chaîne d'habillage.